### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 590

#### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d"information"))

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Horlogerie

Nouvel intitulé : Horlogerie.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION
Modalités d'élaboration de références :	NATIONALE
CPC Arts appliqués	

### Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

251 Mécanique générale et de précision, usinage

#### Formacode(s):

## Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Horlogerie monte, révise et répare les montres, les horloges et les réveils qu'ils soient à mouvements mécanique, électrique ou électronique (quartz). Il démonte le mécanisme, le nettoie. Il contrôle l'état des pièces et définit celles à échanger ou à refaire. Il enlève les pièces défectueuses, les remplace. Il modifie ou rectifie si nécessaire des éléments par usinage. Il réassemble les éléments. Il effectue cette opération de réassemblage par micro-soudure, collage, vissage ou rivetage. Il effectue le remontage, lubrifie, vérifie ensuite la bonne marche du mécanisme, des fonctions.

Il peut être en rapport avec le client pour répondre à sa demande, prévoir et proposer les travaux à effectuer, obtenir son accord, enfin lui remettre le produit.

Cet ouvrier qualifié a des connaissances technologiques sur :

- les matériaux et leurs traitements
- la métrologie
- les mouvements
- l'étanchéité et les sonneries

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Horlogers détaillants ou entreprises : atelier de réparation, service après vente d'un fabricant, station technique qui assure l'entretien ou la réparation. Industrie horlogère pour des fonctions montage, d'emboîtage ou contrôle avant commercialisation. horloger, emboîteur, remonteur, régleur, réparateur.

## Codes des fiches ROME les plus proches :

 $\underline{\mathtt{B1604}}$  : Réparation - montage en systèmes horlogers

### Modalités d'accès à cette certification

## Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse et exploitation de données ; Réalisations horlogères et technologie ;
- Langue vivante étrangère ;
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives	
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants de établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisation représentatives	
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisation représentatives	
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Х

Accessible en Nouvelle Calédonie	Χ
Accessible en Polynésie Française	Х

# LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

# ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

# Base légale

## Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

## Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

21.08.2000 Dernière session en 2008

CAP remplacé par CAP Horloger rénové créé par arrêté du 26 juin 2007 (fiche n° 5365)

## Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

# Pour plus d'informations

# Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

## Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

 $\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de} \ \textbf{pr\'eparation} \ \textbf{\`a} \ \textbf{la} \ \textbf{certification} \ \textbf{d\'eclar\'es} \ \textbf{par} \ \textbf{l'organisme} \ \textbf{certificateur} :$ 

Historique de la certification : Certification suivante : Horlogerie.